



Procès-verbal de correction
SÉANCE 27 FÉVRIER 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la soussignée, greffière de la ville, apporte une correction au procès-verbal du 27 février 2023, à ses articles 4.2 et 4.3, étant des avis de motion de la Ville de Beauceville, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents (avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-491 et avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-492) soumis au conseil.

Les corrections portent sur le numéro des règlements touchés et est la suivante :

Les articles 4.2 et 4.3 du procès-verbal se lisent comme suit :

4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-291 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Kevin Pomerleau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-291 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues ;

Kevin Pomerleau dépose un projet de ce règlement.

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-292 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 720,62 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PONCEAUX) DANS LE RANG SAINTE-CATHERINE ET LA 98^E RUE

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Nicole Jacques qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-292 décrétant une dépense et un emprunt de 369 720,62 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales (ponceaux) dans le rang Sainte-Catherine et la 98^e Rue ;

Nicole Jacques dépose également un projet de ce règlement.

Or, on devrait lire :

4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-491 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Kevin Pomerleau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-491 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues ;

Kevin Pomerleau dépose un projet de ce règlement.

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-492 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 369 720,62 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PONCEAUX) DANS LE RANG SAINTE-CATHERINE ET LA 98^E RUE

Il est, par les présentes, donné avis de motion, par Nicole Jacques qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-492 décrétant une dépense et un emprunt de 369 720,62 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales (ponceaux) dans le rang Sainte-Catherine et la 98^e Rue ;



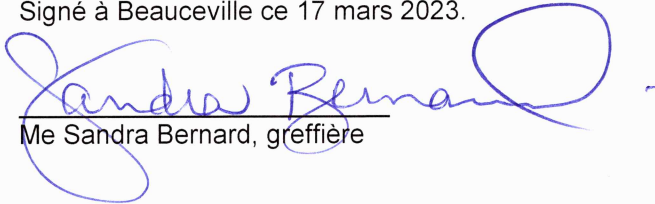


Procès-verbal de correction
SÉANCE 27 FÉVRIER 2023

Nicole Jacques dépose également un projet de ce règlement.

J'ai dûment modifié le procès-verbal du 27 février 2023 en conséquence.

Signé à Beauceville ce 17 mars 2023.



Me Sandra Bernard, greffière

